

Document préparatoire à l'élaboration du programme thématique OSC-ALR¹

Position de PLATFORMA

PLATFORMA souhaite saluer le travail de la Commission européenne et la réflexion qui a jalonné l'élaboration du programme thématique. Le document préparatoire montre que le dialogue engagé depuis quelques années avec les gouvernements locaux et régionaux (GLR) et les organisations de la société civile (OSC) a été fructueux et nous estimons que la logique qui a prévalu durant l'élaboration du programme devrait permettre la mise en place de projets efficaces, avec un impact fort, tant pour les OSC que pour les GLR des pays partenaires.

Mettre l'accent sur le renforcement des capacités, encourager les partenariats OSC-GLR dans l'intégralité du programme, soutenir les OSC pour favoriser la transparence et la participation publique, soutenir la participation des réseaux d'ALR au dialogue politique au niveau national, régional et global, mettre en place des projets pilotes en matière d'approche territoriale sont autant d'éléments que nous avons encouragés depuis plusieurs années et qui constituent à présent des piliers du programme.

Nous constatons que la Commission européenne apprécie mieux les contraintes qui pèsent encore sur les GLR des pays partenaires. Cela représente un pas en avant important dans le processus qui conduira au renforcement de leurs capacités.

Dans un esprit de partenariat et afin de contribuer à améliorer encore un peu plus les modalités du programme nous avons souhaité faire les remarques suivantes.

Le rôle des différents niveaux de gouvernements locaux et régionaux

En tant que réseau représentant tous les niveaux de gouvernement nous demandons que la portée du programme soit explicitement étendue non plus seulement au niveau municipal, mais également aux échelons supérieurs de gouvernements locaux et régionaux. Nous demandons à ce que tous les niveaux de gouvernements infranationaux bénéficient des opportunités offertes par le programme de manière similaire.

Le contraire semblerait d'autant plus surprenant que le programme contient un objectif stratégique sur l'approche territoriale du développement, et que dans ce cadre l'implication d'un échelon supérieur au niveau municipal sera justement favorisée.

De plus nous rappelons que les régions, en Europe tout comme dans les pays partenaires, constituent un échelon fondamental de la gouvernance multi niveaux.

En Europe, les régions sont engagées dans la coopération pour le développement depuis de nombreuses années : d'un point de vue économique – en tant que bailleurs – et d'un point de vue technique – dans la capitalisation des meilleures pratiques en matière de décentralisation.

¹ Nous utilisons dans ce document, y compris dans les passages qui sont extraits du document de la Commission européenne, une terminologie différente de celle employée par les institutions européennes. En effet nous recommandons l'emploi systématique du terme « autorités locales **et régionales** » ou « **gouvernements locaux et régionaux** »

Dans les pays partenaires, les régions jouent un rôle important et croissant, en relation avec les deux piliers du « Programme pour le changement » que sont les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance démocratique et la croissance inclusive et durable.

La portée géographique du programme

Nous soutenons la portée géographique du programme ; étant donné les inégalités persistantes dans les pays à revenus intermédiaires qui ne bénéficieront plus de la coopération bilatérale à partir de 2014, nous considérons qu'il est important que l'UE maintienne son soutien aux gouvernements locaux et régionaux et aux organisations de la société civile de ces pays.

Nous espérons vivement que dans ces dits pays, la restructuration des équipes au sein des Délégations de l'UE n'empêchera pas de mettre en place les programmes thématiques.

Enfin nous soulignons que les GLR et les administrations publiques décentralisées des pays fragiles et des petits États, en particulier dans les petits États insulaires, devraient faire l'objet d'une attention particulière.

Priorité 1: Mettre l'accent au niveau national: améliorer les contributions des OSC et des GLR à la gouvernance et aux processus du développement

Nous sommes persuadés que la mise en place de feuille de route en matière de collaboration avec les OSC sera un outil efficace pour structurer l'engagement de l'UE auprès des OSC.

Nous demandons à la Commission européenne de prendre sérieusement en compte la possibilité de mettre en place un dispositif similaire pour les gouvernements locaux et régionaux. Ce processus serait justifié dans la mesure où les niveaux de gouvernements infranationaux sont extrêmement divers dans leur nature. Ce niveau regroupe des autorités publiques de toutes tailles, avec des compétences très différentes et en conséquence des missions et des défis très spécifiques. Un engagement à la hauteur du défi que constitue le renforcement des GLR dans les pays partenaires nécessite une approche stratégique et une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces par pays. Nous pourrions même envisager l'élaboration de feuille de route conjointe pour la société civile et les gouvernements locaux et régionaux.

Nous proposons d'insister sur le fait que les OSC doivent fonctionner et opérer en toute transparence, ce principe étant essentiel aussi bien pour les autorités publiques que pour les autres composantes de la société.

Enfin tenons à rappeler que les mécanismes de soutien de l'UE doivent être mis en œuvre en synergie avec les mécanismes de soutien des autres bailleurs, notamment les organisations multilatérales.

Objectif stratégique 1.1.b : Les actions des OSC visant au renforcement du développement social

Nous souhaiterions que le document insiste encore un peu plus sur la nécessité que les OSC travaillent en étroite partenariat avec les GLR même dans les contextes les plus difficiles.

Nous proposons les amendements suivants :

Paragraphe 3 : En règle générale, la mise en œuvre de ce volet du programme impliquera un solide **partenariat** entre les OSC et les autorités publiques, afin d'éviter les duplications, les chevauchements et les systèmes parallèles, ainsi que les interventions

inefficaces et non durables. Toutes les initiatives mises en place par les OSC devront être appliquées dans une logique de construction institutionnelle **et de coopération entre les OSC et les GLR**. Les initiatives soutenues sont encouragés à inclure la mobilisation communautaire et le développement des capacités, **y compris pour les GLR**, afin de permettre à la population visée d'acquérir des connaissances et des aptitudes plus approfondies, dans le but d'agir sur les causes sous-jacentes aux difficultés d'accès aux services. L'objectif est de favoriser et de stimuler une demande en services sociaux de la part des populations, devant lesquelles les autorités publiques devront être capables de répondre à long terme, en renforçant ainsi leur « redevabilité à l'égard des échelons inférieurs », à savoir les citoyens.

Nous souhaitons également souligner le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans la prestation des services sociaux dans les Etats fragiles. Dans ces contextes très particuliers et difficiles nous soutenons des partenariats forts entre OSC et GLR qui doivent aboutir sur le long terme à ce que les GLR prennent en charge la prestation de service.

Objectif stratégique 1.2 : Améliorer les contributions des GLR à la gouvernance et aux processus du développement

Nous souhaitons rappeler que les gouvernements locaux et régionaux, partout où ils sont démocratiquement élus, participent au renforcement de la démocratie et à la construction de l'Etat. Il est important d'insister sur cet aspect fondamental qui n'apparaît qu'une seule fois dans le document.

Nous souhaiterions également voir mentionné ici que les GLR, en liant les citoyens aux gouvernements centraux, contribuent à l'appropriation des politiques nationales de développement, tel que reconnu dans le document de conclusion de Busan.

Objectif stratégique 1.2.b: Renforcer les capacités des GLR, afin de fournir des services publics efficaces, y compris des services sociaux, et pour promouvoir la croissance inclusive et durable au niveau local

Le rôle des associations nationales des pays partenaires est crucial pour le renforcement des capacités de leurs membres mais aussi dans l'organisation du dialogue entre gouvernements infranationaux et gouvernements centraux, et avec les délégations de l'UE et les autres partenaires nationaux ou internationaux. Nous nous félicitons de la nouvelle place que le programme semble leur accorder.

Nous sommes satisfaits de voir que la Commission européenne continuera d'apporter son soutien aux initiatives de coopération portées par les ALR européennes et leurs associations et de voir que la coopération décentralisée est envisagée comme un moyen pour renforcer les capacités des ALR des pays partenaires.

Nous souhaitons rappeler que les associations nationales de gouvernements locaux et régionaux d'Europe ont également l'expertise nécessaire pour jouer un rôle important dans le renforcement des GLR et des associations nationales des pays partenaires.

Enfin les réseaux régionaux des GLR des pays partenaires, en lien avec PLATFORMA et les réseaux mondiaux, peuvent coopérer avec la Commission européenne pour mettre en place un cadre de travail qui permettrait d'identifier les besoins des GLR des pays partenaires et le soutien que peuvent apporter les acteurs européens en réponse à ces besoins. Ce cadre favoriserait la mise en commun des ressources et la coordination.

Objectif stratégique 1.3: Tester des actions pilotes pour la promotion du développement local, au travers d'une approche territoriale

PLATFORMA soutient la mise en place de cet objectif qui constitue une innovation importante par rapport à l'ancien programme. Nous souhaiterions toutefois rappeler que le droit d'initiatives et le rôle de leadership des ALR dans la mise en œuvre de l'approche territoriale est essentiel et mérite d'être mentionné dans le document.

Nous saluons les perspectives d'un travail conjoint entre les autorités nationales et les autorités locales/régionales, essentiels pour articuler des politiques nationales et des besoins locaux, toutefois le rôle de leadership des ALR dans cette tâche devrait être également mentionné.

Enfin nous souhaitons suggérer que les partenariats territoriaux puissent être mis en place en collaboration avec certains territoires pilotes d'Europe et à travers la gestion partagée ou déléguée de fonds. La gestion des fonds pourraient être accordée aux GLR européens suivant l'élaboration de contrats cadres. Ce processus permettrait de concrétiser le potentiel que représente la gouvernance multi niveaux. En retour cela consoliderait l'écosystème d'acteurs crée à travers le partenariat territorial et renforcerait la cohérence des actions entreprises sur les territoires des pays partenaires.

Priorité 2 : Renforcer les OSC régionales et mondiales, et les réseaux de GLR

Nous nous réjouissons que la Commission européenne soutienne les réseaux d'ALR et leurs efforts de coordination au niveau régional et global. En effet ces réseaux constituent un lien unique entre les populations locales et les débats qui ont lieu au sein des différentes institutions régionales et internationales. Toutefois nous souhaitons souligner la nécessité de renforcer les capacités de la plupart de ces réseaux.

A ce titre nous invitons la Commission européenne à évaluer les modalités de soutien les plus appropriées, que cela soit au niveau des réseaux régionaux (y compris européen) ou au niveau des réseaux mondiaux.

Enfin nous souhaitons que la Commission européenne soutienne les efforts entrepris par les réseaux mondiaux pour renforcer la participation des gouvernements locaux et régionaux au processus de suivi de Rio+20 et au cadre post-OMD. En outre ces deux processus constituant la priorité au niveau international, nous soulignons l'importance pour la Commission d'assurer la mise en œuvre du programme thématique en cohérence avec ces deux processus.

Nous proposons les amendements suivants :

Paragraphe 2 : En vue d'améliorer les contributions des OSC et des GLR aux politiques du développement et à la réflexion, y compris en ce qui concerne le cadre (post) OMD, cette priorité a pour but de renforcer les alliances transnationales **et globales** ainsi que les initiatives de dialogue, d'échange, de mise en réseau et de diffusion des bonnes pratiques. Le programme prendra particulièrement en compte le rôle des réseaux d'OSC et de GLR, en lien avec les débats sur les politiques au niveau européen **et global**, en encourageant des dialogues structurés entre les réseaux d'OSC et d'AL et parmi elles, entre l'UE et d'autres institutions, ainsi que là où il existe un besoin de lien avec l'agenda concernant la Cohérence des politiques en faveur du développement.

Paragraphe 3 : Une attention spéciale sera portée aux dialogues au niveau européen **et global**.

Dernier paragraphe : Le programme cherchera aussi à renforcer les réseaux européens **et des pays partenaires** d'OSC et de GRL, y compris leurs capacités à construire des alliances transnationales, à coordonner et à collaborer, et à contribuer activement aux processus de définition des politiques européennes concernant le développement.

Priorité 3 – Les initiatives d'éducation au développement et de sensibilisation

La crise économique que connaît l'Europe pourrait être à l'origine d'un repli de notre continent et remettre en question l'engagement des États membres en faveur de la coopération pour le développement.

De ce point de vue il serait souhaitable que les initiatives menées à l'attention du grand public visent à dépasser la simple sensibilisation afin de rejoindre les objectifs plus ambitieux de l'éducation au développement. Il apparaît en effet primordial que le soutien de la Commission européenne aux actions d'éducation au développement permette une forte prise de conscience de l'ensemble des citoyens européens au-delà des systèmes éducatifs. et une forte mobilisation en faveur des politiques de coopération de l'ensemble des acteurs publics.

Par ailleurs, en permettant aux citoyens de développer une compréhension critique du développement et des interdépendances à l'échelle mondiale, DEAR peut contribuer à l'amélioration de la pertinence et de la légitimité des politiques publiques nationales et infranationales menées en matière de coopération pour le développement.

Enfin compte tenu que la Commission européenne reconnaît la valeur ajoutée des associations d'autorités locales (AAL), nous recommandons de les inclure explicitement dans la liste des catégories dont les initiatives d'éducation au développement et de sensibilisation peuvent bénéficier de soutien.

Nous proposons l'amendement suivant :

Paragraphe 2 : En tant que composante à part entière de ce programme, la stratégie de l'UE concernant le DEAR aura pour but de soutenir les initiatives promues par différents catégories d'institutions publiques, de centres universitaires ou de recherche, d'organisations à but non lucratif ou d'organisations de la société civile, à dimension internationale, nationale ou locale, **d'associations d'autorités locales et de réseaux et plateformes d'AAL.**